

Page 1/8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n°: A-1027 Toner - Noir, Cyan, Magenta, Jaune

Date d'émission 2005-10-04 Date de révision 2022-09-16 Version 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Toner pour Phaser 7400

Référence 106R01077, 106R01078, 106R01079, 106R01080, 106R01150, 106R01151, 106R01152,

108R00647, 108R00648, 108R00649, 108R00650, 108R00697

Couleur Noir, Cyan, Magenta, Jaune

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG/SA

Sägereistrasse 29 Glattbrugg, 8152 Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter
Téléphone
Adresse e-mail
Christoph Schwiezer
043 / 305 12 12
ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons): Tèl: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion



Date d'émission 2005-10-04 Date de révision 2022-09-16 Version 4

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	NoCE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Copolymère de styrène/acrylate	70-90	Propriétaire	Non répertorié		-	
Cire de paraffine	5-15	8002-74-2	232-315-6			
Pigment rouge	0-10	Propriétaire	Répertorié			01-2119456804-33-0008
Pigment cyan	0-10	Propriétaire	Répertorié			01-2119458771-32-0044
Noir de carbone	0-10	1333-86-4	215-609-9			01-2119384822-32-0065
Pigment jaune	0-10	Propriétaire	Répertorié			
Silice (surface traitée)	<5	68909-20-6	272-697-1	STOT RE 2	H373	

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il

faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Inhalation Amener la victime à l'air libre

Ingestion Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique Aucun dans les conditions normales d'utilisation Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:

irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé

Notes au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

[&]quot;--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.



Date d'émission 2005-10-04 Date de révision 2022-09-16 Version 4

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

InflammabilitéIninflammablePoint d'éclairSans objet

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Prévenir la formation de nuages de poussières

Méthodes de nettoyage

Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau

chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Date d'émission 2005-10-04 Date de révision 2022-09-16 Version 4

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales) 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire) **Limite d'exposition Xerox**

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation Mesures d'ordre technique

Équipement de protection individuelle

Aucun équipement de protection spécifique exigé Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé Protection des mains Protection de la peau et du Aucun équipement de protection spécifique exigé

Aucun équipement de protection spécifique exigé Protection respiratoire

Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Poudre Odeur Faible **Aspect** État physique Solide Seuil olfactif Sans objet Couleur Noir, Cyan, Magenta, Jaune Sans objet

Point d'éclair Sans objet

Point de fusion / congélation Sans objet Point/intervalle d'ébullition Sans objet

Point de ramollissement 49 - 60 °C 120 - 140 °F

Taux d'évaporation Sans objet

604F73180



Date d'émission 2005-10-04 Date de révision 2022-09-16

Version 4

Inflammabilité Ininflammable Limites d'inflammation dans l'air Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Sans objet Densité de vapeur Sans objet Densité Hvdrosolubilité Négligeable Coefficient de partage Sans objet Sans objet **Température**

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Indéterminé(e)(s) Sans objet Viscosité

Propriétés explosives Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence

d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Propriétés comburantes Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.



Date d'émission 2005-10-04 Date de révision 2022-09-16 Version 4

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat) DL50, voie cutanée > 5 g/kg (lapin)

CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 heures)

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Cancérogénicité Voir « Autres données » dans cette section.

Autres informations Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone

comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité

potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences

réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Autres effets toxiques

Informations sur le produit

Sensibilisation Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

Effets sur certains organes

cibles

Aucun(e) connu(e)

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration Sans objet

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

endocrinienne

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable



Date d'émission2005-10-04Date de révision2022-09-16Version4

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination des

déchets

Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

Code de déchets du CED 08 03 18

Autres informations

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts au les sours d'aquatique.

égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet



Date d'émission 2005-10-04 Date de révision 2022-09-16 Version 4

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

 Date d'émission
 2005-10-04

 Date de révision
 2022-09-16

Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 3, 16

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.